

## SENAT DE BELGIQUE.

---

SEANCE DU 2 MARS 1867.

---

### Rapports faits au nom de la Commission des Naturalisations, sur des demandes de naturalisation ordinaire.

Présents : MM. le Baron DE TORNACO, Président; BARBANSON, VAN SCHOOR, Secrétaire.

#### I

*Par M. BARBANSON, sur la demande du sieur PIERRE-JACQUES SCHILS, ouvrier brasseur à Etterbeek (Brabant).*

(Voir le n° 252 de la Chambre des Représentants, session 1864-1865.)

MESSIEURS,

Une demande de naturalisation est formée par le sieur Jean-Pierre-Jacques Schils. Il est né à Heerlen, Limbourg cédé, le 25 août 1835. Il réside en Belgique depuis le 19 octobre 1858. Il exerce à Bruxelles la profession d'ouvrier brasseur. Il a épousé une femme belge, dont il a deux enfants. Il a satisfait aux lois sur la milice, et les renseignements fournis sur sa moralité et sa conduite sont favorables à tous égards.

La Commission estime qu'il y a lieu de faire bon accueil à sa demande, que la Chambre des Représentants a prise en considération, le 8 décembre 1865, à la majorité de soixante suffrages contre huit.

#### II

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur MOÏSE WYNGAARD, boucher, à Tongres.*

(Voir le n° 80 de la Chambre des Représentants, session 1865-1866.)

MESSIEURS,

Le sieur Moïse Wyngaard, boucher, de résidence à Tongres, demande la naturalisation. Il est né à Maestricht, le 3 mars 1821. Enfant naturel de Jeannette Wyngaard, il a épousé à Liège Christine Gassen, de Coblenz. Il habite la Belgique

depuis 1847, et exerce la profession de boucher à Tongres, où il s'est établi en 1851. Il est père de six enfants, tous nés en Belgique. Il a satisfait aux lois de la milice. Il fait honneur à ses affaires. Ainsi que l'attestent toutes les autorités tant belges que hollandaises, sa conduite, sa moralité et sa réputation sont bonnes.

La Commission vous propose d'accueillir favorablement la demande du pétitionnaire, que la Chambre des Représentants a prise en considération, à la majorité de 53 suffrages contre quinze, dans la séance du 14 mars 1866.

### III

*Par M. VAN SCHOOR, sur la demande du sieur JEAN-ADAM-HUBERT-ADOLPHE KNOPS, rentier, à Bruxelles.*

(Voir le n° 200 de la Chambre des Représentants, session 1865-1866.)

MESSIEURS,

Vous êtes saisis d'une demande en naturalisation ordinaire adressée à la Législature par le sieur Jean-Adam-Hubert-Adolphe Knops, rentier et propriétaire, à Bruxelles.

Le pétitionnaire, qui est né à Aix-la-Chapelle, le 19 mai 1808, habite, depuis près de 50 ans, la Belgique, où il s'est marié avec une femme belge.

Après avoir, pendant de longues années, dirigé honorablement une maison de commerce qu'il avait établie à Bruxelles, le sieur Knops s'est retiré des affaires en 1857.

En demandant la naturalisation, il est guidé par son amour pour un pays auquel l'attachent non-seulement des motifs d'intérêts et des raisons de famille, mais encore un sentiment de sympathie pour les institutions politiques qui le régissent.

Le sieur Knops jouit d'une réputation d'honorabilité légitimement acquise, aussi les autorités consultées le présentent-elles comme digne, sous tous les rapports, de la haute faveur qu'il sollicite.

Il s'est engagé à payer, le cas échéant, les droits d'enregistrement établis par la loi.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 4 février 1867, à la majorité de 67 suffrages contre 18.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer de lui faire, à votre tour, un accueil favorable.

### IV

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur FRÉDÉRIC-ÉDOUARD KEILIG, architecte-paysagiste, à Ixelles.*

(Voir le n° 186 de la Chambre des Représentants, session 1865-1866.)

MESSIEURS,

Le sieur Frédéric-Édouard Keilig, qui habite la commune d'Ixelles, où il exerce la profession d'architecte-paysagiste, demande la naturalisation.

Le pétitionnaire, né à Bödger (Prusse), le 15 mars 1827, réside en Bel-

( 3 )

gique depuis 1853. Il a épousé une femme belge dont il a un enfant. Il exerce d'une manière honorable la profession qu'il a embrassée.

Les renseignements fournis par les diverses autorités consultées le représentent comme méritant à tous égards la haute faveur qu'il sollicite. Le sieur Keilig s'est engagé à acquitter, le cas échéant, les droits d'enregistrement.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer de faire un accueil favorable à sa demande, laquelle a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 27 novembre 1866, à la majorité de 47 suffrages contre 24.

V

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur EMILE HEINY, graveur sur cylindre, à Anderlecht (Brabant).*

(Voir le n° 200 de la Chambre des Représentants, session 1865-1866.)

MESSIEURS,

Le sieur Emile Heiny, né à Thann (département du Haut-Rhin, France), le 20 juillet 1844, est venu, en juillet 1858, habiter la Belgique.

Il est attaché, en qualité de graveur sur cylindre, à un établissement industriel existant à Cureghem-lez-Bruxelles.

Les autorités avisent favorablement la demande du pétitionnaire, lequel s'est engagé à acquitter les droits d'enregistrement auxquels il sera assujéti en cas d'obtention de sa demande.

Cette demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans la séance du 31 janvier 1867, à la majorité de 65 suffrages contre 19.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer de l'accueillir favorablement.

*Le Président,*  
Baron DE TORNACO.

*Le Secrétaire,*  
VAN SCHOOR.